



Comparatif entre l'assurance maladie suisse et l'assurance maladie française

	Assurance maladie suisse	Assurance maladie française
Cotisations	Les primes sont variables et calculées annuellement*, à raison d'une prime par personne à couvrir.	Les cotisations sont calculées sur le revenu fiscal de référence. Les membres de la famille reconnus par la législation française sont rattachés sans majoration de coût.
Soins en France	Sous réserve du paiement des primes, un formulaire E106 est établi par l'assurance maladie suisse. A réception, la CPAM délivre une carte Vitale à l'assuré et aux membres de la famille reconnus. Les soins en France sont pris en charge selon la législation.	Selon la législation française applicable.
Soins en Suisse pour l'assuré	Prise en charge selon la législation suisse.	Prise en charge des soins urgents ou des soins dispensés en marge du travail.
Soins en Suisse pour les membres de la famille	Prise en charge selon la législation suisse.	Prise en charge des soins urgents survenus en Suisse <u>uniquement</u> .
Soins dispensés hors de France	Compétence de l'assurance suisse.	Compétence de l'assurance maladie française.

* Liste des assureurs maladie et des primes mensuelles pour les personnes domiciliées dans un Etat membre de l'UE : www.bag.adm.ch > thèmes > Assurance – maladie > affaires internationales/UE/AELE, sous « Primes- Aperçu des primes UE/AELE ».